

VŒU

Vœu relatif aux soupçons de pollution révélés par le Collectif 3R et la fondation Toxicowatch, « l'Etat doit intervenir ! »

Présenté par Philippe Bouyssou

Le 1^{er} avril dernier, le Collectif 3R a publié par voie de presse une analyse de mousses prélevées par la fondation néerlandaise Toxicowatch dans quatre écoles ivryennes, une crèche parentale d'Ivry Port et une école de Charenton. D'après la fondation, les premiers résultats intermédiaires de l'étude soulignent une pollution supérieure aux normes en vigueur, du point de vue des taux de dioxines mais aussi de métaux lourds.

Bien entendu, par souci de transparence et en respect du principe de précaution, la Ville avait accompagné la campagne de mesure de Toxicowatch au sein des bâtiments communaux. Depuis la publication de l'étude, à la suite d'une interpellation du Maire notamment, les services de l'Agence Régionale de Santé (ARS) ont mené de premières interventions.

Il s'agit de la seconde alerte de cette fondation en ce qui concerne Ivry et ses alentours. En 2022, avec les maires de Paris 13^e, Charenton et Alfortville, la Municipalité avait déjà sollicité l'accompagnement de l'État afin qu'une étude soit menée, visant à évaluer la contamination des œufs issus de poulaillers domestiques par des polluants organiques persistants (POP) en milieu urbain en Île-de-France.

Cette étude, menée par l'ARS au titre de sa compétence en matière de sécurité sanitaire, avait conduit à une préconisation de non-consommation des œufs à l'échelle de toute l'aire urbaine de la métropole francilienne, au titre du principe de précaution, sans pour autant démontrer le lien entre incinération et niveaux de dioxines. La mobilisation d'acteurs de la société civile, relayée par les collectivités, avait donc permis de démontrer l'ampleur de la pollution aux dioxines. Cette dernière semble présenter uniquement un risque sanitaire, en cas de consommation par l'être humain de produits laitiers ou d'œufs provenant d'animaux eux-mêmes exposés.

Par ailleurs, le Conseil Municipal, lors de sa séance du 14 décembre 2023 avait voté à l'unanimité un vœu demandant à rechercher les causes de cette pollution.

Le 27 mai dernier, une réunion d'information a été organisée par la Municipalité, associant le Sous-Préfet de l'Haÿ-les-Roses, les services de l'Etat (DRIEAT et ARS), le SYCTOM, ainsi que le collectif 3R. Le contexte, avec près de 250 personnes, n'a pas permis aux acteurs en présence de répondre clairement aux angoisses et inquiétudes légitimes exprimées par les habitant·es. Dès le lendemain, le Maire s'est adressé au Préfet du Val-de-Marne afin d'organiser en urgence un groupe de travail ayant pour objectif de répondre précisément aux sujets soulevés par la population et les associations, en amont de la prochaine réunion du comité de suivi de site Ivry-Paris, programmée le 2 juillet prochain.

Dans la continuité de cette interpellation, le Conseil Municipal d'Ivry-sur-Seine demande au Préfet du Val-de-Marne d'approfondir les questions suivantes :

- A propos de la comparaison entre l'incinérateur actuel, en fonctionnement depuis 1969, et la future Unité de Valorisation Énergétique (UVE), qui sera mise en service d'ici la fin de l'année :

quelles sont les avancées à attendre en matière d'émissions de polluants (dioxines, métaux lourds...) qui ne seraient pas liées à la diminution par deux des tonnages traités ?

- A propos des émissions de la future UVE : à partir de quelles valeurs existe-t-il un risque sanitaire pour la population ? Les seuils d'émissions autorisées varient-ils d'un pays européen à l'autre ? Si oui, comment le justifier ? Comment mettre en œuvre des seuils plus faibles ?
- A propos des investigations menées actuellement par l'ARS : dans l'hypothèse d'un dépassement des seuils d'émissions autorisées, quelle devrait-être la conduite à tenir pour protéger la population, du point de vue de l'organisation des services publics notamment ?
- A propos des modalités de fonctionnement de la nouvelle UVE : à l'échelle de l'ensemble des parties prenantes, quelles peuvent être les garanties d'une surveillance volontariste (plus exigeante que la réglementation actuellement en vigueur) des futures émissions ?
- Enfin, le Conseil Municipal réitère la demande d'approfondir les sources et les causes de pollutions mises en évidence dans le cadre des rapports de la fondation Toxicowatch.